

1. la substitution du blocage du personnel par l'établissement d'une enveloppe de la masse salariale fixée en fonction des recettes de l'Etat,
2. la substitution de l'indexation automatique des salaires par une allocation unique et identique pour tous les fonctionnaires, correspondant à une compensation intégrale du renchérissement pour les classes de salaires inférieures,
3. une réduction progressive et souple du temps de travail des fonctionnaires, pouvant prendre la forme d'une réduction de l'horaire hebdomadaire, d'une alternance de périodes de travail en plein temps et de périodes de formation, d'un encouragement des emplois à temps partiel et du job sharing, ou encore d'une combinaison de ces diverses formules.

La réduction du temps de travail s'entend avec une réduction proportionnelle des salaires, sous réserve d'une garantie de salaire minimum pour les emplois les moins rémunérés.

Les résultats de cette étude devraient être publiés sous la forme d'un rapport, qui servira de base aux réaménagements rendus nécessaires par l'accroissement du chômage dans la société et par les déficits croissants des collectivités publiques fédérale, cantonales et communales, ainsi que pour prévenir le développement d'une société à deux vitesses.

Cosignataires: Bär, Bühlmann, Diener, Gardiol, Gonseth, Hafner Rudolf, Hollenstein, Leuba, Misteli, Robert, Ruffy, Schmid Peter, Thür (13)

579/92.3531 P Rebeaud – Adhésion au Liechtenstein (16 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est prié d'évaluer les possibilités d'ouverture que représente pour la Suisse l'adhésion du Liechtenstein à l'Espace économique européen. A cet effet, il devrait envisager l'opportunité d'ouvrir une ambassade à Vaduz, et examiner dans quelles conditions il serait possible à un ou plusieurs cantons suisses, voire à la Confédération tout entière, de demander leur rattachement au Liechtenstein.

580/91.3071 P Rechsteiner – Ajustement du droit suisse au droit de l'EEE et de la CE sous réserve du maintien des compétences législatives actuelles (18 mars 1991)

Le Conseil fédéral est invité à préparer l'ajustement du droit suisse au droit de l'EEE et de la CE dans le cadre du programme législatif EEE sous réserve du maintien de compétences législatives démocratiques et à soumettre, en temps voulu, un rapport à ce sujet aux Chambres fédérales.

Cosignataires: Aguet, Ammann, Bäumlin Ursula, Bircher Silvio, Bodenmann, Bundi, Carobbio, Eggenberg-Thoune, Euler, Fankhauser, Haering Binder, Hafner Ursula, Herczog, Hubacher, Lanz, Leemann, Leuenberger-Soleure, Mauch Ursula, Meyer Theo, Neukomm, Pitteloud, Reimann Fritz, Ruffy, Stapung, Vollmer, Züger (26)

581/91.3348 M Rechsteiner – 5^e hausse des taux hypothécaires. Renonciation momentanée à la répercussion sur les loyers (3 octobre 1991)

Le Conseil fédéral est chargé, au cas où il y aurait une 5^e hausse des taux hypothécaires, de soumettre un projet d'arrêté fédéral qui interdise temporairement la répercussion de la hausse sur les loyers.

Cosignataires: Carobbio, Leuenberger Moritz (2)

582/92.3197 I Rechsteiner – Surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle (4 juin 1992)

Les événements survenus il y a quelque temps (les trous qui sont apparus dans les caisses de pension, avec en corollaire la mise en danger des droits aux prestations des salariés) donnent à croire que la surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle s'effectue de manière insatisfaisante et donc qu'il faut l'améliorer. Il s'agira aussi, à l'évidence, de vérifier les prescriptions régissant les placements.

Nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il de la surveillance actuelle des institutions de la prévoyance professionnelle? (état actuel au plan fédéral et au plan cantonal, carences, améliorations possibles)?

2. Avec quel soin les autorités de surveillance doivent-elles, selon lui, se livrer à l'examen de routine des comptes annuels et des rapports de gestion (combien de temps attend-on avant de réclamer ces documents aux retardataires? Quelles mesures sont prises lorsqu'ils n'observent pas le rappel à l'ordre? Quels sont le volume et le nombre des enquêtes par sondage?, etc.)?
3. La Confédération a-t-elle procédé à des relevés sur l'état de la surveillance exercée par les cantons? Si oui, quel en a été le résultat?
4. Le Conseil fédéral n'est-il pas lui aussi d'avis que la Confédération devrait émettre des directives qui seraient destinées aux autorités de surveillance et qui feraient état des exigences minimales qu'on attend d'elles?
5. Ne devrait-on pas introduire des contrôles obligatoires et effectués à l'improviste (moyennant une adaptation des dispositions légales)?
6. Ne devrait-on pas rendre plus draconiennes les dispositions sur les placements non garantis que les employeurs effectuent dans leurs entreprises?
7. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral entend-il prendre?

Cosignataires: Bäumlin, Bircher Silvio, Bundi, Carobbio, Caspar, Danuser, Fankhauser, Goll, Haering Binder, Hafner Ursula, Hämmerle, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Mauch Ursula, Steiger, Tschäppät Alexander, Vollmer, Züger (23)

1992 9 octobre: La discussion est renvoyée.

583/92.3343 M Rechsteiner – Demande d'adhésion à la CE. Sauvegarde de la neutralité (2 septembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé, lors des négociations sur l'adhésion de la Suisse à la CE, de partir du principe que la Suisse n'entend pas conclure, à l'avenir également, d'alliances militaires et de défendre ce principe dans le cadre des négociations.

Cosignataires: Aguet, Bäumlin, Bircher Silvio, Bodenmann, Brügger Cyrill, Bundi, Carobbio, Caspar, Danuser, de Dardel, Fankhauser, von Felten, Goll, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Hämmerle, Hubacher, Jöri, Leemann, Leuenberger Ernst, Marti Werner, Mauch Ursula, Steiger, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander, Vollmer, Ziegler Jean, Züger (29)

584/92.3590 P Rechsteiner – Scénarios en cas de levée de l'interdiction en matière de stupéfiants (18 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité à faire élaborer des scénarios possibles pour le cas d'une levée de l'interdiction en matière de stupéfiants. Ces scénarios devront indiquer tous les risques et établir notamment une comparaison avec la politique menée jusqu'à présent qui était fondée sur la criminalisation.

Cosignataires: Aguet, Baumann, Bäumlin, Béguelin, Bodenmann, Borel François, Brügger Cyrill, Bühlmann, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Dormann, Eggenberger, Fankhauser, von Felten, Gardiol, Goll, Gonseth, Haering Binder, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Hollenstein, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Leemann, Leuenberger Ernst, Leuenberger Moritz, Maeder, Marti Werner, Mauch Ursula, Meier Hans, Misteli, Nabholz, Rebeaud, Ruffy, Steiger, Strahm Rudolf, Thür, Tschäppät Alexander, Vollmer, Weder Hansjürg, Wiederkehr, Züger (48)

585/92.3335 P Reimann Maximilian – VIDEOTEX. Relèvement rétroactif des tarifs (1^{er} septembre 1992)

Par circulaire datée «avril 1992» mais portant le cachet postal «1200 Genève 2/13. 5. 92», la direction générale des PTT a communiqué aux abonnés du videotex un relèvement massif de tarif avec effet rétroactif au 1^{er} mai 1992. Par suite de l'introduction du nouveau poste tarifaire «redevance d'usage», une majoration de 160 pour cent a ainsi été imposée d'un coup.

A ce propos, le Conseil fédéral est prié de:

1. faire en sorte qu'aucune entreprise publique de Suisse ne soit autorisée à effectuer une hausse de tarif à effet rétroactif;